

Les Mémoires de M. Goron : La répression de l'anarchie

Marie-François Goron

Marie-François Goron
Les Mémoires de M. Goron : La répression de l'anarchie
1897

extrait le 19 aout 2026 des *Mémoires de M. Goron*, ici la
quatrième partie, chapitre VII.

Bien que je sois mal habile à traiter les questions sociales, je l'ai déjà dit souvent, il ne m'est pas permis d'échapper dans ce livre à une conclusion technique sur l'anarchie.

Je dois dire tout de suite que je ne suis pas de ceux qui croient à l'efficacité des répressions sans pitié, et il me semble que le sang est une mauvaise graine.

Vous avez l'échafaud ; nous avons le poignard,

a dit le poète.

Ce duel qui, hélas ! dure peut-être depuis trop longtemps, n'a pas de grandes chances de finir, malheureusement, pour le bien de l'humanité.

Quand j'étais chef de la Sûreté, j'ai beaucoup voyagé, j'ai peut-être encore plus voyagé depuis, et il m'a été permis de causer longuement avec beaucoup de fonctionnaires de police de province et aussi de l'étranger, et de comparer les différentes méthodes de traiter les anarchistes.

Ceux qui avaient la mauvaise habitude de soumettre les anarchistes à une surveillance trop étroite, laquelle forcément attirait sur eux l'attention de leurs patrons, se sont aperçus très vite de l'inconvénient qu'il y a à désespérer ces gens dont beaucoup, peut-être, seraient sur le point de revenir à de meilleurs sentiments, et, de toute façon, ne demandent qu'au travail leur pain quotidien et celui de leurs familles.

Si on les traque comme des bêtes fauves, si on force en quelque sorte leurs patrons à les mettre à la porte, on les désespère, on les jette irrémédiablement dans le mal, on en fait des fanatiques capables de tous les crimes.

Si tout au contraire on traite les anarchistes comme des criminels ordinaires, dont on ne s'occupe que le jour où ils ont commis des actes criminels, mais si on les poursuit implacablement dès qu'ils sont coupables d'un crime, dès qu'ils se sont mis en dehors de la morale sociale de tous les peuples, on a toujours pour soi l'opinion publique, et... même celle de tous les honnêtes gens dévoyés qui se trouvent dans le parti révolutionnaire.

Les mesures d'exception n'ont, à mon avis, jamais servi à rien.

On peut fabriquer des lois spéciales, on peut mobiliser tous les commissaires de police comme on l'a fait.

À quoi aboutit-on ?

À l'acquittement général du procès des Trente, qui, cependant, avait mis sur pied tous les magistrats et tous les gendarmes de France !

Le matin des obsèques de M. Carnot, avec un grand nombre de mes collègues, je fus chargé d'aller arrêter à domicile quelques individus signalés comme anarchistes et dont la présence, dans les rues de Paris, semblait à la Préfecture de police un danger pour le successeur du chef d'État assassiné.

M. Puybaraud, ancien contrôleur général au ministère de l'Intérieur, délégué à la Préfecture de police, pour la répression des anarchistes, avait fait dresser la liste de tous les *suspects*. Naturellement, comme ces listes n'étaient pas très *récentes*, et que le service spécial n'avait pas encore eu le temps de tout contrôler, et de rectifier les adresses, beaucoup des individus signalés avaient déménagé. Il est évident même qu'un certain nombre avaient depuis longtemps oublié l'anarchie.

Le hasard voulut que je tombasse sur un de ces convertis, le matin des obsèques de Carnot. Le pauvre diable eut un désespoir épouvantable en me voyant arriver avec mes agents. Après avoir longtemps chômé, il venait d'avoir la chance de recevoir la commande d'un travail pressé qui allait lui permettre de faire manger sa femme et ses petits pendant une semaine.

— Ah ! monsieur, je m'y attendais, s'écria-t-il. Toutes les fois qu'il y a quelque chose, on m'emballe ! et du diable pourtant si je pense à être anarchiste, royaliste, ou même républicain ! Savez-vous ce que je suis ? Je suis un malheureux qui a eu la bêtise d'écouter un tas de blagueurs dans les réunions publiques. J'ai gueulé comme les autres : Vive la sociale ! Vive l'anarchie ! Moi, je croyais qu'on allait flanquer le trac à un tas de gens riches qui me donneraient un peu de qu'ils ont de trop ! À chaque fois que j'ai crié un peu

fort on m'a fichu au bloc ; je bouffais encore plus mal, et ma femme et mes enfants crevaient de faim. Vous comprenez qu'avec ce régime-là, j'ai fini par dire zut ! à l'anarchie. Aujourd'hui, on peut nous coller Victor, d'Orléans, Boulanger ou le Pape, je m'en bats l'œil, pourvu que les miens aient à boulotter !

Le pauvre diable, malgré l'heure matinale, était déjà au travail. Sa femme maigre, hâve, que la phtisie semblait guetter, était couchée sur un méchant grabat, et trois ou quatre mioches en loques dormaient dans des paniers d'osier, n'ayant pour matelas qu'un peu de paille hachée.

D'un bond, la femme fut debout, dès qu'elle comprit que nous venions arrêter son mari.

— Mais c'est infâme, ce que vous faites ! cria-t-elle. Vous savez bien que celui-là (et elle montrait son mari) est incapable de tuer une mouche ! Ainsi, vous allez me le prendre encore une fois ! Et demain, les mioches et moi nous crèverons de faim ! Vous êtes des salauds !

Il m'eût été facile de la faire poursuivre et condamner pour outrages à un magistrat dans l'exercice de ses fonctions ; mais c'eût été de la cruauté, incontestablement, en présence d'une mère qui ne pensait qu'à empêcher ses enfants de mourir de faim. L'idée ne m'en vint même pas.

Au lieu de cela, mes agents, émus malgré eux de voir ce pauvre homme enlevé ainsi à son travail et laissant la femme et les petits dans la misère, firent entre eux une souscription à laquelle je m'associai.

Nous emmenâmes l'homme à contre-cœur, mais il le fallait, puisqu'il y avait un mandat contre lui ; seulement, en partant, le pauvre bougre eut au moins la satisfaction de savoir que pendant quelques jours les siens ne mourraient pas de faim.

Je dois dire qu'en rentrant j'avertis M. Puybaraud de ce qui s'était passé, et que dès le lendemain, non seulement il remit en liberté mon prisonnier, mais il le fit aussi rayer des listes d'anarchistes. J'ajouterai que cette famille fut recommandée par moi à une personne, appartenant à une classe de la société contre laquelle, d'ailleurs, ont beaucoup ful-

Aujourd'hui, la peine de mort se trouve abolie, de fait, en Italie, et c'est justement le pays où les anarchistes se montrent relativement le plus tranquilles !

En revanche, les mêmes anarchistes italiens n'hésitent pas à venir en France et en Espagne, où ils savent que la peine de mort est rigoureusement appliquée.

Caserio, l'assassin du Président Carnot, était un anarchiste italien, et dans tous les crimes anarchistes commis en Espagne, on retrouve la main des Italiens¹.

En Italie, cependant, la société capitaliste existe comme en France et en Espagne, et l'organisation sociale est la même que dans ces deux pays ; de plus, quels que soient les crimes qu'ils commettraient, les anarchistes seraient assurés dans leur patrie d'avoir tout au moins la vie sauve.

Pourtant ils n'hésitent pas à aller à l'étranger cueillir la palme du martyr !

La peine de mort, je l'ai déjà dit, n'a jamais arrêté un criminel de droit commun, attendu que, quand il tue, il ne s' imagine jamais que son crime sera découvert. Elle arrête encore moins les assassins anarchistes ou politiques qui, avant de frapper, font tous le sacrifice de leur vie.

1. Quand M. Goron nous a livré ses Mémoires, M. Canovas n'avait point encore été assassiné par un anarchiste italien. (Note de l'éditeur.)

- » Faudrait voir cependant, canaille ! Tu peux t'en-tourer de mouchards, te terrorer de terreur dans ton repaire de bandits.
- » Rien n'y fera, Sadi le tueur ! Passant outre, la justice du peuple ira t'y frapper s'il le faut.
- » Tu as eu la tête de Vaillant, nous aurons la tienne, Président Carnot ! »

Je ne suis pas un homme aux profondes conceptions politiques, mais je m'imagine que si l'on s'était contenté de mettre les fous dans des maisons de santé et les criminels au bagne, on n'eût pas laissé l'anarchie prendre l'importance d'un parti politique et même celle d'une religion nouvelle.

Cette observation ne modifie en rien l'horreur que m'inspirent les crimes anarchistes, attendu que je suis de ceux qui croient que le respect de la vie humaine est l'*a b c* de toute morale. Je suis certain que beaucoup de mes collègues et beaucoup de magistrats — parmi ceux qui ne cherchent point de l'avancement dans des affaires qu'ils veulent bruyantes et sensationnelles, — sont de mon avis.

Il m'est impossible de parler des anarchistes et de leurs crimes sans faire une remarque, qui corrobore d'une façon intéressante ce que j'ai dit de la peine de mort, au commencement de ces Mémoires.

La meilleure preuve que la peine de mort ne sert à rien, sinon à supprimer ceux qu'elle frappe, c'est qu'il se produit, depuis quelques années, un fait particulièrement curieux. L'Italie, de tous temps, a été le pays des carbonari, des sociétés secrètes et des fanatiques politiques, ne répugnant pas à l'assassinat comme moyen de propagande ; de tous temps également ces fanatiques ont exporté leurs doctrines et leurs poignards. Fieschi, Orsini, etc., sont des noms restés dans toutes les mémoires.

Mais alors la situation n'était pas la même qu'aujourd'hui, car la peine de mort existait aussi bien en Italie qu'ailleurs.

miné les révolutionnaires, et j'ai su depuis qu'on était parvenu à les sortir tous de la misère.

J'ai cité ce souvenir, parce qu'il montre l'inconvénient des arrestations en masse et les conséquences dangereuses qu'elles peuvent avoir.

Il ne faut pas s'exagérer les résultats de l'intimidation sur les hommes. Certes, beaucoup de révolutionnaires de cette génération sont très capables de réfléchir aux ennuis d'une longue incarcération, avant d'aller comme leurs ancêtres crier sur le boulevard et renverser les kiosques de journaux. Mais la peur de la prison n'a jamais arrêté un véritable homme d'action. Il est peu probable que la peur d'un séjour à Mazas eût impressionné Ravachol ou Émile Henry.

En revanche, la prison injustement subie irrite les plus calmes.

Arrêter des centaines et des centaines de suspects sur de vieilles listes dressées d'après des dénonciations d'indicateurs plus ou moins sincères, arracher à leur travail et à leur famille des hommes revenus depuis longtemps des folies révolutionnaires et ne désirant plus que travailler, tout cela est bien dangereux.

Parmi ces hommes, la veille encore très calmes, la colère fera peut-être des violents et des propagandistes par le fait encore plus féroces que les autres.

De toute façon, le plus calme, le plus modéré pardonnera difficilement à la société de l'avoir mis à l'ombre à Mazas, pendant de longues semaines, sans même le prétexte d'un délit.

Toutes les chasses aux anarchistes auxquelles j'ai assisté ont eu le plus pitoyable résultat.

En revanche, un fait assez curieux est à observer. Ce n'est pas sur une mesure de rigueur que le mouvement anarchiste s'est arrêté en France.

C'est seulement depuis le fameux procès des Trente, et l'acquittement de tous les accusés, que les anarchistes violents ont laissé les Parisiens tranquilles, et qu'on ne nous parle plus, tous les matins, de bombes ou de boîtes à sardines.

Nous n'avons plus, de temps en temps, que des pétards inoffensifs, qui saluent le passage du Président de la République, sans danger jusqu'ici pour les voisins.

M. Puybaraud cependant avait organisé ce procès avec une habileté qui prouve qu'il est un grand politique. C'est ainsi que pour bien établir le concert criminel entre tous les anarchistes de France, il avait donné à tous les commissaires de Paris et d'ailleurs le même questionnaire. Les réponses étant les mêmes, le concert criminel lui semblait établi.

Cette fois, les jurés ont eu plus de bon sens que la police.

Les anarchistes exaltés, d'ailleurs, n'ont cessé de répéter que cet acquittement avait été préjudiciable à leur cause.

Il a été, en effet, la preuve, pour les plus acharnés, qu'il pouvait y avoir de la justice, quelquefois, « dans la société bourgeoise ».

Ceux qui étaient restés longtemps en prison préventive ont vu leur rancune se fondre au soleil de cet acquittement général, qui avait le caractère solennel d'une désapprobation de l'opinion publique contre les lois d'exception.

On n'a peut-être pas encore suffisamment compris les conséquences de cet événement.

D'un autre côté, au moment où l'on parle si souvent d'ententes internationales contre les anarchistes, il est intéressant d'observer ce qui se passe chez les autres peuples.

L'Angleterre, qui a l'expérience de la liberté, et ne se laisse pas émouvoir par des incidents inattendus, ou même des catastrophes terrifiantes, l'Angleterre s'est refusée à toute loi d'exception, et, jusqu'ici, elle ignore le mal anarchiste. En Amérique, depuis l'exécution des compagnons de Chicago — une grande date dans l'anarchie, — on est revenu à des moyens plus doux. Il semble que depuis l'Amérique ignore l'anarchie, de même que l'Angleterre.

La Suisse, qui est cependant un pays de refuge pour les anarchistes, est bien calme, et si la Belgique a connu des attentats, j'ai tout lieu de croire que des agents étrangers y étaient pour quelque chose.

La vérité, c'est que les lois et les tribunaux d'exception ne servent qu'à donner l'auréole du martyr politique à des hommes qui ne sont en réalité que des criminels de droit commun, attendu que les vols et les assassinats sont purement et simplement des crimes vulgaires, que la justice et la morale de tous les pays ont jusqu'ici condamnés.

Une entente internationale spécialement contre l'anarchie est absurde, car c'est donner aux compagnons une importance qu'en réalité ils n'ont pas, c'est les transformer en danger public, alors que tous les autres crimes représentent pour les sociétés un danger bien autrement grave.

Oui, une entente internationale est indispensable entre les justices et les polices du monde entier, non seulement contre les anarchistes, mais contre tous les criminels, quels qu'ils soient !

Il faut qu'un voleur, un assassin, anarchiste ou non, après avoir volé ou assassiné à Paris ou à Londres, puisse être arrêté au fond de l'Amérique, en Russie, en Grèce, sans plus de formalités que si c'était le commissaire de police du quartier Montmartre, ou le chef de la Sûreté qui lui mît la main au collet sur le boulevard des Italiens.

Voilà la grande réforme nécessaire ; voilà celle qui est indispensable, si l'on veut avoir contre l'anarchie une arme légale, une arme simple. Cela ne permettra plus à la répression des crimes de droit commun d'être suivie de légendes, et supprimera les pèlerinages à la tombe de suppliciés, qui tout à coup apparaissent comme les fondateurs d'une religion nouvelle.

Pendant des semaines, il fallut organiser un service d'ordre autour de la tombe de Vaillant, et les anarchistes de Londres imprimaient, au lendemain de l'exécution, ce manifeste dont Caserio, cinq mois plus tard, justifiait d'une façon sinistre la redoutable menace :

« Es-tu content, Carnot, dans ton bouge luxueux où depuis se sont prélassés tous les tyrans ! *Le pognon ou la mort*, n'est-ce pas ta devise de mal-faiteur ?